

2 Politique

Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA)/Santé du président Ali Bongo Ondimba

L'UA attachée au "strict respect de l'ordre constitutionnel"

J.O.

Libreville/Gabon

LA question de la santé du président de la République, Ali Bongo Ondimba, s'est invitée au Sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba en Éthiopie. Si le président en exercice de l'UA, le numéro un rwandais, Paul Kagame et les autres chefs d'Etat et de gouvernement ont souhaité un "prompt rétablissement" à leur homologue gabonais, un communiqué bref de l'institution panafricaine, signé de son président de la Commission, Moussa Faki Mahamat, appelait au «strict respect de l'ordre constitutionnel» au Gabon. Ainsi, parmi les sujets évoqués lors du récent

sommet des chefs d'Etat de l'UA en Éthiopie, figurait celui de la santé du président Ali Bongo Ondimba. Samedi, à l'ouverture des travaux, le Rwandais Paul Kagame, président en exercice de ladite organisation, a souhaité, au nom de ses pairs, un "prompt rétablissement et une stabilité durable pour son pays, le Gabon". C'est dire tout l'intérêt que les dirigeants africains portent à la santé du numéro 1 gabonais, et à la stabilité de notre pays. D'ailleurs, le même jour, l'UA, à travers un communiqué relatif au Gabon, tout en se disant y être attachée, a appelé les différents acteurs politico-institutionnels gabonais au "strict respect de l'ordre constitutionnel". Cette sortie du président de la Commission de l'UA



faisait également suite à celle, mercredi dernier, de la Cour constitutionnelle dont la décision d'introduire un alinéa à l'article 13 de la Constitution pour permettre au vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou de présider, en

l'absence du chef de l'Etat, un Conseil des ministres, vendredi dernier. Laquelle décision a été diversement appréciée par les acteurs politiques et ceux de la société civile gabonaise. Dans cette optique, un communiqué de la présidence de la Commission de l'UA a annoncé l'envoi d'une "mission d'information et d'écoute, dans les meilleurs délais, à Libreville". Celle-ci sera conduite par son président, Moussa Faki Mahamat, qui s'est dit "préoccupé par certains développements en rapport avec la situation sanitaire du chef de l'Etat". Tout ceci selon le texte qui appelle "l'ensemble des acteurs politiques et institutions du pays à conjuguer, en toute responsabilité, leurs efforts en vue de préserver l'unité, la paix et la stabilité".

Paul Kagame, l'actuel président en exercice de l'UA.

Décision n°219/CC de la Cour constitutionnelle/Suite des réactions

Propos recueillis par C.O & SM

Libreville/Gabon



Le président du PGP, Joseph Benoît Mouity Nzamba.

• Joseph Benoît Mouity Nzamba : «Le

Parti gabonais du progrès (PGP) constate que ce n'est pas la première fois que la Cour constitutionnelle s'arroge les droits qui sont ceux des législateurs. C'est-à-dire, ceux de l'Assemblée nationale et du Sénat... Donc, je ne pense pas que ce soit de la responsabilité de la Cour constitutionnelle. Je ne veux pas être méchant, je serais tenté de dire que c'est la tour de Pise. Ils sont en train de mettre en place tout un ensemble de stratagèmes pour éviter de déclarer ce qui bruit dans tous les coins de la République à savoir, la vacance de pouvoir. Ou à défaut de ça, puisque nous ne sommes pas plus informés, qu'on nous dise régulièrement l'état de santé du chef de l'Etat. Cela peut rassurer les Gabonais.

• Guy Christian Mavioga : "Ce que les Gabonais doivent déjà retenir, c'est que Ali Bongo est vivant et que de ce fait, la question de vacance du pouvoir n'a pas lieu d'être. Par ailleurs, nous sommes tous conscients qu'il a eu des soucis de santé, les-

quels ne lui permettent pas d'être au pays présentement et peut-être pour quelques semaines encore. Malheureusement, nous n'avons pas prévu dans le dispositif de notre loi, la parade de l'intérim, en cas d'absence du président de la République, pour des raisons plus ou moins éphémères. Ce qui fait qu'en ce moment, nous nous retrouvons face à une situation : celle de l'intérim si le président est malade, étant entendu que, comme nous tous, il peut arriver qu'il soit mal portant. Ce qui a été, à juste titre, qualifié de lacune par la Cour constitutionnelle dont l'une des missions est de garantir la continuité du fonctionnement des institutions. D'où sa décision de léguer au vice-président de la République et/ou au Premier ministre, une partie des pouvoirs dévolus au chef de l'Etat, en cas de besoin. Une décision conjoncturelle de la haute juridiction que nous jugeons plutôt correcte et que nous saluons, au regard du vide juridique qui existe. C'est d'ailleurs pourquoi nous pensons qu'il y a lieu de revisiter notre

Constitution dans son fond et sa forme. En attendant, nous devons savoir que le Gabon est entre les mains de Dieu qui, seul est le maître du temps et des circonstances".



Le secrétaire exécutif général du BDC, Guy-Christian Mavioga.

"Cercle des notables de la République"

Il en appelle à une communication claire

Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

LE Cercle des notables de la République, par la voix de son porte-parole, Richard Moulomba, est revenu sur l'état de santé du président de la République, Ali Bongo Ondimba, et son absence sur le territoire national depuis trois semaines. Il réagissait ainsi, lors d'une déclaration à la presse, et, ceci, au regard du silence observé par le gouvernement. Une attitude que le Cercle déplore, avant d'exhorter le pouvoir en place à plus de "sagesse et d'élévation" en communiquant de "façon claire", sur l'état de santé du chef de l'Etat. Les "notables" invitent le Premier ministre

à dire aux Gabonais, ce qu'il en est réellement de la santé du président de la République. «Étant entendu qu'il est bien vivant, dans quel état de santé physique et mentale est-il ? Pouvez-vous fournir aux Gabonais les preuves de son état actuel ?», ont-ils insisté. Évoquant, par ailleurs, l'hypothèse d'une vacance de pouvoir, Louis-Gaston Mayila, Paul Mba Abessole, Richard Moulomba et les autres proposent d'ores et déjà, «la mise en place d'une période de transition qui devra durer deux ans, le temps de mettre en place les mécanismes de transparence électorale; le choix d'un président de la République, autre que le président du Sénat, qui puisse rassurer tous les camps, pendant la période de transition". Ce dernier, ajou-



Quelques membres du Cercle des notables de la République lors de leur déclaration.

tent-ils, pour réconcilier les Gabonais entre eux et instaurer un climat de confiance, devra poser des

actes majeurs à l'entame de sa mission, à travers plusieurs décrets. Au compte de ces actes ma-

jeurs, le Cercle des notables suggère, entre autres : «Une amnistie générale, à tous les détenus d'opinions

et détenus arbitraires arrêtés lors de tous les mouvements politiques, en remontant à plusieurs années». Aussi, proposent-ils, dans le même temps, la mise en place d'un gouvernement composé de 27 membres en plus du Premier ministre. Lequel aura pour missions : «Écrire une nouvelle Constitution sur la base de celle de 1991 ; écrire un nouveau Code électoral à partir des lois 7/96 et 10/98 originelles ; mettre à plat le fichier électoral actuel ; et organiser des élections générales libres, équitables, transparentes et apaisées». Selon eux, «le président de la République, ainsi que l'ensemble des membres du gouvernement, ne pourront se porter candidats à aucune de ces élections, dans cette phase de transition».